BED AND BREAKFAST BOOKING TERMS

TERMS and CONDITIONS

Article 1 : Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours à l'Anatase, Vallorcine, France, en chambres d'hôtes de charme et table d'hôtes.
Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Nous nous engageons à assurer l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 – durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 – conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises hors taxe de séjour.

Article 4 – annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre ou télécopie adressée au propriétaire.

- annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.
  Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

- si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

- en cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.
  les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 5 – annulation par le propriétaire : Lorsque avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit en informer le client par lettre recommandée avec avis de réception.
Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 – arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 – règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.
Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 8 – taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

Article 9 – utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

Article 10 – capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.
Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 – animaux : Le présent contrat précise que le client ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique.

Article 12 – litiges : toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise au propriétaire par lettre dans les trois jours suivant la date de début du séjour.

Article 13 – coordonnées bancaires :
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE
152 AVENUE MICHEL CROZ
74400 CHAMONIX MONT BLANC France –
Nom du compte bancaire: L'Anatase Catherine KRAVTCHENKO
Numéro de compte : 94671214050 –
IBAN : FR 76 1810 6000 2294 6712 1405 059 –
BIC : AGRI FR PP 881 –